

Monsieur le Président,

Nous voilà réunis pour un comité technique local un peu particulier à plusieurs titres. **C'est une promo, une quille et de nouveaux démantèlements de nos services.**

Après avoir dirigé avec « efficacité » le pôle pilotage et ressources, **Mme Raynaud de Brianson**, vous allez rejoindre le département du Lot en tant que directrice à compter du 23 juillet.

M. Marzin, vous allez prendre dans quelques jours votre retraite dans un contexte de hausse de la CSG, de gel des pensions... Sachez que la CGT est pourvue d'une « section retraités » autour de leurs revendications légitimes.

Nous ne doutons pas que vos départs respectifs suscitent les convoitises et que nous assisterons dans quelques jours à un jeu de chaises musicales, tant les « places-tremplins » sont rêvées par certains.

Et, tout à l'heure, nous allons aborder l'ASR 2019, alors que demain ce seront deux nouvelles personnes qui occuperont les postes de numéro 1 et numéro 2 de notre direction et devront gérer la suite de vos décisions unilatérales.

En tant que directeur régional des finances publiques de Haute-Garonne et d'Occitanie, vous occupez aujourd'hui les fonctions de président de cette instance. Vous aviez l'air déçu lors du dernier comité technique local de ne pas avoir eu une déclaration liminaire écrite de la CGT.

Pour ne pas vous frustrer, on vous en fait une dernière qui risque de durer aussi longtemps que le comité technique local dont nous examinerons tout à l'heure le procès-verbal.

*

**

Dernièrement, après avoir chantonné l'Internationale, un adolescent a interpellé le Président de la République par ces mots : « ça va Manu ? ». Cet épisode, mis en lumière sur le compte twitter du Président de la République doit nous interpeller. On tente de nous présenter cela comme de l'insolence de la part d'un jeune homme (un collégien de 15 ans !). Le Président sermonne et fait la morale à cet ado mais ne s'embête pas avec tout ça : il tutoie allègrement son interlocuteur et lui rappelle ce devoir d'excellence en atteignant la mention dès le brevet des collèges.

Certes, c'est vrai, le jeune commençait à chanter l'Internationale au lieu de la Marseillaise ou le chant des Partisans pour une cérémonie du

18 juin. Mais le Président de la République doit réviser son histoire car, sinon, il n'aurait pas oublié qu'ils étaient très nombreux celles et ceux qui ont répondu à l'appel du 18 juin en chantant l'Internationale.

Et d'ailleurs, ce sont les mêmes qui, tout en se battant pour libérer la France, ont imaginé et construit un programme de justice et de solidarité articulé autour de la sécurité sociale, œuvre d'Ambroise Croizat, secrétaire général de la Fédération des travailleurs de la métallurgie CGT et ministre du Travail et de la Sécurité sociale de 1945 à 1947. Ce programme dont le Président Macron trouve qu'il coûte trop cher aujourd'hui. C'est bizarre le hasard de l'histoire (mais est-ce un hasard...?), car en 1945, c'était, mot pour mot, les mêmes arguments qu'avaient servi les ancêtres du Medef qui, de leur côté, avaient répondu à un autre appel, **celui de la collaboration !**

N'ayons pas la mémoire courte et rappelons-nous ces quelques autres phrases sibyllines du Président Macron :

- Sur les Comoriens, il déclare, sur un ton plaisant (comme si, en tant que Président de la République, on pouvait plaisanter sur un sujet aussi grave) : « le kwassa-kwassa pêche peu, il amène du Comorien ». Rappelons au passage que les kwassa-kwassa sont régulièrement utilisés par des migrants de l'archipel indépendant des Comores pour gagner Mayotte. Des morts sont à déplorer chaque année à la suite du naufrage de ces frêles embarcations.
- « Une gare, c'est un lieu où on croise des gens qui réussissent et des gens qui ne sont rien ».
- « Au lieu de foutre le bordel, ils feraient mieux d'aller regarder s'ils peuvent avoir des postes ».
- « Je ne céderai rien, ni aux fainéants, ni aux cyniques, ni aux extrêmes ».
- « Les salariées de Gad sont pour beaucoup illettrées ».
- « Le colonel Beltrame, il est mort parce que la France, ce sont des idées, des valeurs, quelque chose d'une guerre qui le dépasse. Les gens qui pensent que la France, c'est une espèce de syndicat de copropriété où il faudrait défendre un modèle social qui ne sale plus, une République dont on ne connaît plus l'odeur et des principes qu'il fait bien d'évoquer parce qu'on s'est habitué à eux et qu'on invoque la tragédie dès qu'il faut réformer ceci ou cela, et **qui pensent que, en quelque sorte, le summum de la lutte, c'est les 50 euros d'APL**, ces gens-là ne savent pas ce que c'est que l'histoire de notre pays. L'histoire de notre pays, c'est une histoire d'absolu ».

Elle est où l'insolence ? Ce président et son gouvernement sont au-delà : leurs propos relèvent de l'indécence et sont d'une

violence inouïe.

*

**

2008-2018 : 10 années sur lesquelles nous reviendrons régulièrement dans le reste de notre liminaire.

Arrêtons-nous quelque peu sur notre DGFIP.

Figure emblématique de la révision générale des politiques publiques, la DGFIP est née il y a tout juste 10 ans. C'est jeune pour le mariage de deux ex-directions de cette ampleur et aux parcours différents tant sur les missions que sur les méthodes de travail ou encore les relations au sein des services.

La Cour des Comptes vient de trouver ce prétexte pour publier un rapport intitulé « La DGFIP, dix ans après la fusion : une transformation à accélérer ». Est-ce vraiment un prétexte ou plutôt une coïncidence qui tombe bien à quelques jours de la remise du rapport du Comité Action Publique 2022 (CAP 2022) ?

Comme à son habitude, le sieur Didier Migaud, père de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF), n'y va pas de mains mortes au travers de ses 17 recommandations. Tout y passe :

➤ **Les missions :**

Les préconisations sont édifiantes (on les croirait sorties d'un rapport du Think Thank néo-libéral IFRAP). Elles vont du « resserrement » (qu'en termes délicats ces choses-là sont dites) du réseau des SIP et SIE (réduction du nombre et mutualisation avec d'autres administrations ou opérateurs), expérimentation des agences comptables dans le SPL, fermeture des trésoreries à effectifs réduits (dont on aura au préalable assurer la dévitalisation par des suppressions d'emplois), transformation en trois ans des 354 SPF en un service à compétence nationale, transfert à l'IGN de la mission topographique, sans oublier de liquider le code des pensions en mettant en place une caisse de retraite des fonctionnaires, préalable à la mise en place d'un régime de retraite par points voulu par Manu et le MEDEF.

➤ **Les droits et garanties des personnels des finances publiques :**

Il s'agit de supprimer encore plus d'emplois (pour mémoire le programme du Jupiter Elyséen est bien de supprimer 50.000 emplois de fonctionnaires d'État et 70.000 dans les collectivités territoriales). Rien ne nous porte à croire que la DGFIP n'en supportera pas une bonne moitié : 25.000 sur 4 ans. Mettre à bas les garanties collectives des agents, voilà le but ultime.

En clair, il s'agit bel et bien de s'attaquer, avec la complicité et la bienveillance du DGFIP et des directeurs locaux, à TOUTES les règles de gestion et de vider de leurs compétences les Commissions Administratives Paritaires Nationales ou Locales.

La Cour des Comptes, tout comme la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP), considère, en effet, que les règles de gestion de la DGFIP (qui firent l'objet d'une longue négociation et concertation lors de la fusion ; M. Hugues Perrin pourra nous en parler demain) doivent être balayées **afin de permettre aux directeurs locaux de « gérer » « leur personnel » à leur guise.**

Bruno Parent, en initiant la réforme des règles de gestion avant CAP 2022 et la Cour des Comptes, ne disait rien d'autre en lançant des expérimentations dans 14 départements.

Les directeurs locaux ne disaient rien d'autre en appelant de leurs vœux à la casse des CHS-CT qualifiés « d'empêcheurs de tourner en rond » et « d'obstacles » à la réalisation des restructurations de par leur « obstination à s'occuper des conditions de travail des agents » (à l'image de ce que les ordonnances Macron font dans le privé).

D'ailleurs nous avons pu mesurer une nouvelle fois votre approche « border-line » du CHS-CT en envoyant des documents exactement identiques à ceux du CTL (jusque dans l'intitulé !) et en ne respectant pas la dernière délibération du CHS-CT qui demandait un examen dans cette instance avant le CTL.

Il s'agit donc, bel et bien, de mettre les règles de gestion au service des restructurations et de la destruction des missions et donc de donner libre cours aux initiatives des décideurs locaux quelles qu'en soient les conséquences pour le service public et les agents.

Le « pire » dans tout ça ce sont les trois dernières pages (141 à 143) du rapport intégral de la Cour des Comptes. Nous vous invitons à lire la réponse de notre ministre de l'action et des comptes publics. On ne citera que la première phrase de sa réponse : *« Ce rapport dresse un état des lieux de la situation de la DGFIP à la suite de la fusion et soulève des problématiques qui correspondent pour l'essentiel à des réflexions et des réformes auxquelles je souscris et que j'ai engagées. »*

Notre Ministre ne nous défend même pas, il nous enterre.

Avons-nous eu un instant le soutien de notre haute hiérarchie face aux démantèlements successifs de notre administration ? Force est de constater que non et bien au contraire !

Monsieur le Président, à la lecture de votre dernière interview parue

sur le blog **Secteur Public de Bearing Point**, nous avons l'intime conviction que vous êtes plus proche de ce néo-libéralisme macronien que des valeurs progressistes issues de l'après-guerre.

N'est-ce pas vous qui dites : « le statut de la fonction publique est d'un autre âge ». Vous rêvez de mérite et d'efficience. Nous reviendrons tout à l'heure sur ce terme malheureux que vous utilisez cinq fois dans cette fameuse interview. **Vous le savez, nous ne partageons pas cet avis et avons le statut de la fonction publique et tout ce qu'il implique chevillé au corps.**

Fondamentalement, l'intérêt général ne peut se réduire à une somme d'intérêts particuliers. La fonction publique est une construction rationnelle qui répond aux besoins des services publics et aux principes qui les régissent : l'égalité, la continuité, l'adaptabilité, la laïcité. Elle repose sur un certain nombre de principes liés aux fondements de notre démocratie :

- le principe d'égalité qui se traduit notamment dans le recrutement par concours ;
- le principe d'indépendance avec la séparation du grade et de l'emploi qui constitue une garantie fondamentale aussi bien :
 - pour le fonctionnaire qui est ainsi protégé des pressions locales ou des tentatives de faire prévaloir des intérêts particuliers ;
 - que pour l'utilisateur, pour qui sont ainsi assurées les conditions d'une égalité de traitement et d'une pérennité de l'action publique ;
- et le principe de responsabilité qui rend le fonctionnaire responsable de son action et l'oblige à en rendre compte.

Ce statut n'est ni un monument ni une pièce de musée. Il n'a cessé de vivre, d'évoluer, de s'adapter aux besoins de la société et il doit continuer à le faire.

On peut se demander pourquoi, dans cette interview, vous citez l'Estonie dans votre comparatif fumeux du taux de pénétration de la télé-déclaration. Tout simplement, la France vient de signer un accord avec l'Estonie visant à formaliser et à renforcer la coopération dans le numérique entre les deux pays.

L'Estonie, c'est aussi le pays européen qui a subi le plus cette fameuse crise financière en 2008. Le pays est maintenant salué par les plus réactionnaires et néo-libéraux pour avoir érigé l'austérité en modèle économique de sortie de crise. Dont acte, en citant ce pays, vous vantez cette politique. **Mais nous n'en doutons pas, quand nous rappelons, ici dans cette instance, qu'il a fallu intervenir pour faire retirer de notre intranet départemental une pâle vidéo vantant « EN MARCHE » dans l'article sur « L'Atelier - Lancement d'un projet de service pour la nouvelle mission Conseil aux décideurs publics de**

la DRFiP ».

Le déclenchement de la crise financière fin 2007- début 2008 révéla que la France disposait avec **un service public étendu d'un puissant « amortisseur social »**, selon l'expression utilisée par plusieurs journalistes. Amortisseur social en matière de rémunérations, étant donnée la masse salariale servie, qui soutenait la consommation et, par-là, la production. Amortisseur social s'agissant de l'emploi en raison de la garantie d'emplois dont bénéficient les personnels sous statuts législatifs. Amortisseur social en ce qui concerne les régimes spéciaux de protection sociale et de retraite. Amortisseur social, enfin, sur le plan moral, **la fonction publique étant intègre face à l'immoralité affichée par le système financier dans la crise dont il était responsable.**

*

**

Quand une personne quitte ses fonctions, c'est l'occasion de tirer un bilan. Dans notre tract précédant ce comité technique, nous avons indiqué que nous ne manquerions pas de tirer votre bilan de cette mandature en terre toulousaine. Loin de nous l'idée de revenir sur la totalité de votre carrière. D'une part, nous en serions incapables et d'autre part, nous réservons cela aux hautes autorités.

Nous ne savons pas si nous pouvons associer votre bilan à celui de l'Association Sportive Michelin Clermont Auvergne quand une photographie d'Aurélien Rougerie décore votre bureau :

- Saison 2015/2016 : 1^{ère} du top 14 à l'issue de la phase régulière, mais éliminée en demi-finale.
- Saison 2016/2017 : 2^{ème} du top 14 en 2017 et championne de France, une finale de coupe d'Europe perdue.
- Saison 2017/2018 : 9^{ème} du classement du top 14.

Nous ne savons pas ce qu'une saison de plus à Toulouse aurait donné...
Nous nous arrêterons là car nous n'avons pas l'esprit à la frivolité aujourd'hui.

Le 2 mars 2010, suite à une action régionale à l'initiative de la CGT dans le cadre du Document d'Orientation Stratégique, le directeur général M. Parini avait pris des engagements écrits sur l'avenir des services. Il était question, à l'époque, de ne pas restructurer les trésoreries d'Aspet, Aurignac, l'Isle-en-Dodon, Nailloux, Villefranche-de-Lauragais. Le 16 octobre 2015, lendemain de votre prise de fonction, vous avez été contraint d'annoncer que le Ministre n'avait pas retenu la fermeture de l'Isle-en-Dodon.

Aujourd'hui, nous avons le sentiment amer que vous êtes venu en Haute-Garonne pour liquider des trésoreries que vos prédécesseurs n'avaient pas réussi à fermer.

Nous nous contenterons de citer votre bilan d'austérité, de manière non exhaustive, depuis votre prise de fonction le 15 octobre 2015 :

- Transfert du recouvrement de l'impôt de la trésorerie de Castanet vers les SIP de Toulouse Sud-Est et Rangueil au 1^{er} janvier 2016.
- Création d'un SAR (Service d'Appui au Réseau) au 1^{er} septembre 2016, avec la gestion des hébergés depuis Grenade.
- Transfert de la mission enregistrement des SIE Nord et Sud-Est sur SPF3 au 1^{er} septembre 2016.
- Fermeture de la trésorerie de l'Isle-en-Dodon au 1^{er} janvier 2017.
- Fusion des SIE sur les sites de Mirail et de Rangueil au 1^{er} janvier 2017.
- Fermeture de la trésorerie d'Aurignac au 1^{er} janvier 2018.
- Fermeture de la trésorerie d'Aspet au 1^{er} janvier 2018.
- Fusion des SIP sur les sites de Mirail et de Rangueil au 1^{er} janvier 2018.
- Suppression de la mission enregistrement à Saint-Gaudens depuis le 1^{er} avril 2018.

La transition est toute faite avec les différents points à l'ordre du jour de notre comité technique local.

Avant d'aborder les questions relatives à l'ASR 2019, nous devons examiner le procès-verbal de la séance du 26 mars dernier. Deux points à l'ordre du jour et 35 minutes de débat, montre en main, déclarations liminaires comprises ! Même si nous n'y avons pas siégé, nous le lisons attentivement. Nous reviendrons tout à l'heure sur deux de vos propos.

Pour le CTL d'aujourd'hui, les documents que vous nous avez adressés sont plus navrants que jamais. « Le diable est dans les détails » : à y regarder de près nous voyons que les noms des fichiers dématérialisés relatifs aux SIE, SIP et SPF sont estampillés à la fin « jma ». Nous ne savons pas ce que cela veut dire, mais, en tous cas, ils sont un peu plus complets que ceux relatifs à la filière gestion publique.

Quelques changements de documents entre deux convocations de l'instance, et sans que le CTL ne se tienne en première lecture.

Dans la fiche 2-7 relative au regroupement de la trésorerie spécialisée de Balma et de la trésorerie mixte de l'Union, comment faut-il comprendre cette phrase rajoutée à propos du SPL Balma : « et dont la bonne gestion repose très largement sur la présence d'une chef de poste

expérimentée. » ?

Nous n'évoquerons pas, à cet instant, les erreurs dans les effectifs dans les fiches relatives aux SIP et SIE. Les camarades vous le diront.

Une autre question générale nous taraude. Pourquoi parlez-vous de « **fermeture** » à propos de la trésorerie de Nailloux, par exemple, alors qu'en revanche vous parlez de « **regroupement** » pour la trésorerie du CHS Marchant par exemple ?

Ces termes choisis volontairement ne peuvent vous exonérer de vos obligations de l'avis des élus et du Préfet en cas de fermeture.

En outre, nous assistons à de l'évaporation naturelle en quelques jours : non pas en matière d'emplois (vous saurez le faire prochainement) mais en matière d'information sur vos projets de restructuration.

Lors de la réunion informelle du 31 mai 2018, vous annoncez la mise en place d'une permanence à Baziège pour les périodes d'échéance. Cette éventualité disparaît des écrits quelques jours après cette réunion !!!

C'est une nouvelle illustration du dialogue social informel : pas de procès-verbal. Paroles, paroles !!!

Décision unilatérale de la direction ? Nous n'en doutons pas.

Toujours sur Baziège, sachez que les collègues ont particulièrement apprécié le document les concernant sur ce CTL. Elles sont choquées par les erreurs, pour ne pas dire les mensonges, qui y figurent. Elles n'ont jamais eu de problème pour gérer les absences. Elles ne comprennent pas non plus les termes « très faible attractivité ».

Il y a aussi un service oublié dans ce CTL, c'est la trésorerie de Blagnac pour laquelle vous avez annoncé votre intention de la spécialiser en gestion des collectivités locales. Non pas que nous souscrivions à votre projet mais sachez que depuis votre annonce du 31 mai, les personnels s'opposent à cette ineptie. Et ils ne pensent pas qu'à leur service mais aussi aux personnels de Colomiers (qui risquent d'absorber cette charge sans moyens) tout comme aux usagers qui vont la subir.

Nous estimons qu'une telle production de documents, c'est un manque d'efficacité. Mais c'est, surtout, un manque de respect des personnels.

Nous vous renvoyons aux documents de l'ASR 2017. Lors de la réunion du 16 mars 2016, vous nous aviez communiqué les fiches de liaison avec le bureau SPIB 1B. Il n'y a pas photo, même si ce n'était pas parfait, c'était nettement plus complet : nombre de budgets gérés, nombre de foyers fiscaux, la fréquentation, les loyers, l'avis de la direction...

Nous vous demandons une présentation complète, au-delà des fiches envoyées, pour chaque point et non pas un résumé de rien.

Vous nous avez fourni les chiffres d'accueil car nous vous les avons demandés mais rien sur les organigrammes fonctionnels. Vous vous retranchez derrière une espèce de foire aux questions pour ne pas les communiquer alors qu'ils sont structurants à plus d'un titre. Nous vous rappelons que c'est par l'addition des organigrammes fonctionnels de tous les services que, dans le cadre de l'élaboration du projet de loi de finances, le programme 156, relatif « à la gestion fiscale et financière de l'État du secteur public local », répertorie le nombre d'emplois dédiés aux différentes missions.

Nous vous demandons une nouvelle fois de jouer la transparence dans un contexte plus qu'incertain sur l'avenir de nos missions : de la mise en place du prélèvement à la source ou encore de la suppression de la taxe d'habitation.

Nous n'allons pas aborder aujourd'hui la validation du procès-verbal du comité technique local du 9 janvier 2018 relatif au PLF 2018. Mais comme nous l'avons reçu, nous l'avons lu.

Vous dites, à propos de feu l'ORE (Outil de Répartition des Emplois), qu'il n'y aura pas de retour sur cet outil. En revanche, vous n'êtes pas opposé à revenir ultérieurement sur le sujet d'évaluation charges/emplois en présentant un travail étayé et commenté. Il vous reste peu de temps pour nous communiquer ledit document. Ce serait enfin un début de réponse à notre remarquable travail autour du PLF.

Toujours sur ce CTL du 9 janvier, vous aviez déjà indiqué votre intention que la trésorerie de l'Union fasse partie de l'ASR 2019. Nous n'avions pas assisté à ce CTL. En revanche, suite à une heure mensuelle d'information dans ce service au printemps, nous avons demandé votre intention sur L'Union. Vous nous aviez répondu par la négative. Dont acte.

Vous aviez émis l'hypothèse d'un soutien à la trésorerie du CHS Marchant par l'intermédiaire d'un SAR. **Vous devez nous expliquer pourquoi vous avez abandonné ce choix que nous ne partageons pas non plus.**

Toujours sur les documents, **nous vous demandons de retirer les termes de « manque d'efficience » dans les fiches relatives aux trésoreries CHS Marchant et SPL Balma. Nous vous demandons de vous excuser auprès des personnels de ces services.**

Nous ne pouvons déconnecter aujourd'hui les préconisations de la

Cour des Comptes, approuvées par notre ministre Gérald Darmanin, des thèmes abordés.

Comment aborder **la fusion des SIP et SIE** de la cité administrative en occultant la recommandation n°6 de la Cour :

« Mettre en œuvre un plan de resserrement du réseau des SIE et des SIP à cinq ans comportant des projets d'implantations mutualisées avec d'autres entités publiques » ?

Comment aborder **la réorganisation des services de publicité foncière** en occultant la recommandation n°13 de la Cour :

« Transformer à un horizon de trois ans les 354 services de publicité foncière en un service à compétence nationale » ?

Comment aborder la fermeture des trésoreries de Nailloux, Baziège, CHS Marchant, SPL Balma, leur spécialisation ou révision du périmètre géographique d'intervention pour Auterive et Cugnaux en occultant la recommandation n°11 de la Cour :

« Fermer les trésoreries dont les effectifs ne permettent pas d'assurer un service continu et de qualité ». Mais il faut aller plus loin sur cette question, il est dit page 113 du rapport : « Avec plus de 1 600 trésoreries de moins de 10 agents, la DGFIP compte un trop grand nombre de petites unités qui ne permettent plus d'assurer un niveau suffisant de qualité et de continuité dans le service. L'amélioration de la qualité et de la fiabilité des comptes locaux implique en outre une expertise que la concentration des compétences permettrait de renforcer.

La DGFIP doit fermer les trésoreries dont les effectifs ne permettent d'assurer un service continu et de qualité. »

La Cour des Comptes fixe le seuil des trésoreries à fermer à 10 agents et non pas à quatre comme vous le faites. **Avec le seuil de 10, ce serait demain la fermeture des trésoreries de Caraman-Lanta, Fronton, Grenade, Revel, Villefranche-de-Lauragais, Saint-Alban (ex Aucamville), Blagnac, Bagnères-de-Luchon, Boulogne-sur-Gesse, Gourdan-Montrejeau, Saint-Béat, Salies-du-Salat, Auterive, Cazères, Rieumes, Saint-Lys, Vallée du Tarn et du Girou.**

Vous faites souvent référence au problème d'emplois ou aux futurs départs en retraite pour fermer des services. On croirait lire du Didier Migaud dans le texte : « les décisions de fermeture sont prises de façon ponctuelle, au gré des circonstances, en particulier à l'occasion des départs en retraite d'agents affectés dans des services devenus trop petits et non en fonction d'un schéma d'évolution à moyen terme ». **Heureusement que la DRFiP 31 n'est pas trop petite, sinon après votre départ...**

Dans le cadre de ce comité technique local, nous vous demandons d'annexer les pétitions et délibérations que nous vous avons déjà transmises sur le Comminges. Nous vous remettons aujourd'hui ces quatre délibérations supplémentaires des communes de Benque-Dessous-et-Dessus, Cier de Luchon, Gouaux-de-Larboust et Sode.

Il en sera de même pour les délibérations du Lauragais. Ces dernières ne concernent pas uniquement la trésorerie de Caraman-Lanta, mais aussi les trésoreries de Nailloux et Villefranche-de-Lauragais. Il est aussi question de la paierie départementale et du transfert du SIEMN vers Réseau 31 (ex SMEA). Nous reviendrons là-dessus tout à l'heure. Nous pensions que vous aviez été attentif lors de notre dernière intervention. Les usagers sont toujours en attente d'un courrier leur indiquant officiellement le nouveau comptable public. Il est urgent de parler avec sérieux de service public avant que la presse ne s'en mêle. Vous devez aussi savoir que le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) est actuellement révisé pour le pays du Lauragais. Nous y prendrons toute notre part avec une vision structurante des services de proximité de l'État dans le cadre de l'aménagement du territoire.

Pour toutes les questions de l'ASR 2019, vous avez bien voulu nous communiquer une fiche relative aux droits et garanties des personnels sans qu'on vous la demande (comme cela avait été le cas pour le transfert de la mission enregistrement du SIE de Saint-Gaudens vers le SPF-E de Toulouse). On va y arriver...

Il y a tout de même des oubliés : les personnels de ménage. Ce sont souvent les plus précaires. Est-ce pour cela qu'ils sont transparents aux yeux de la direction ? Combien de personnes ? Combien d'heures ? Quel devenir ?

Nous réitérons aussi notre demande d'un nouveau droit pour les personnels en cas de restructuration, un nouveau droit pour les personnels dans les services accueillants. Vous imposez aux personnels le transfert de leurs missions et/ou la disparition de leurs services. Mais vous imposez aussi à celles et ceux qui les accueillent une nouvelle façon de travailler, des charges supplémentaires avec des chaises vides, des tailles de services plus importantes. **À quand des droits et garanties pour les personnels accueillants ?**

Vous le savez, l'Europe et plus largement le monde est confronté à une montée de la bête immonde. Il y a des sujets tabous que nous ne pouvons aborder dans cette instance. Pourtant il est un fait : la fermeture d'un service public de proximité alimente toujours un peu plus ce

sentiment d'abandon du monde rural en particulier. Elle fait le lit de l'extrême droite. Voulez-vous, voulons-nous voir fleurir demain des affiches du Front National qui injurient le pastel du Lauragais ?

Pour toutes ces questions de restructurations, nous demandons un moratoire autour d'un bilan des services, bilan co-établi avec les représentants des personnels, les élus et les acteurs concernés.

Sur le règlement intérieur (RI) des horaires variables du site de Colomiers, nous nous félicitons que la direction ait retrouvé la raison et suivi la réglementation en permettant à deux services de réviser leurs règlements intérieurs.

Pour chacun des sujets, nous n'avons pas souhaité entrer dans le détail à cet instant. Tout à l'heure, les élus CGT et nos experts argumenteront avec sérieux sur tous les sujets. **Nous vous demandons de donner le temps nécessaire au débat.**

Nous aurons également quelques questions diverses.

Nous terminerons notre déclaration liminaire par deux citations.

Depuis, trois mois les cheminotes et cheminots sont dans la lutte pour, non pas leur, mais notre service public ferroviaire. Nous leur dédions ces quelques vers du poète Jacques Prévert :

« Le temps nous égare.
Le temps nous étreint.
Le temps nous est gare.
Le temps nous est train ».

L'injustice frappe jusqu'aux portes de notre administration, partageons ces mots du poète Federico Garcia Lorca, assassiné par les milices franquistes :

« Parfois quand je vois ce qui se passe dans le monde, je me demande pourquoi est-ce que j'écris. Mais il faut travailler, travailler et aider ceux qui le méritent. Travailler même si l'on pense parfois que ce que l'on fait est inutile. Travailler comme si le travail était une forme de protestation... car lorsque nous nous réveillons chaque matin dans un monde plein d'injustice et de misère de tous ordres, notre premier mouvement devrait être de crier "Je proteste, je proteste, je proteste" »

Nous vous remercions pour votre attention.